

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

Le 29 avril 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MORANNES (convoqué le 23 avril 2014, secrétaire de séance : Jenny MAISON) s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**
Les indemnités brutes mensuelles accordées par le conseil municipal sont les suivantes :
Maire : 1.471,17 € (soit 90% de l'indemnité maximale autorisée) : à/c du 28/3/2014
Adjoint (x 5) : 501,79 € (soit 80% de l'indemnité maximale autorisée) : à/c du 7/4/2014

- **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**
En application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, par délégation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, permet à Monsieur le Maire pour toute la durée de son mandat:
 - De procéder dans la limite du montant des emprunts fixé dans le budget de l'année, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserves des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant des contrats supérieure à 5%, lorsque les crédits ont inscrits au budget;
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4.000 €.
 - De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 152.000 €.

- **CONSTITUTION DES COMMISSIONS :**
 - **ECONOMIE – FINANCES : Membres du Conseil Municipal :** Roger DE MIEULLE, Jean-Louis JUBEAU, Valérie ZIMMERMANN, Véronique COURNIL, Jenny MAISON, Marie-Paule LOISON, Odile ANIS.
Consultants : Martine HURBE, Eric LEMASSON.
 - **URBANISME - HABITAT – CADRE DE VIE - BATIMENTS : Membres du Conseil Municipal :** Françoise MOGUET, Jean-Louis JUBEAU, Roger DE MIEULLE, Didier ANIS, Jenny MAISON, Christian MACÉ.
Consultants : Pierre CHAPON, Robert DELESTRE, Serge BODINIER, Thierry GARNIER, Jean-Paul MOGUET.
 - **JEUNESSE – SPORT – VIE SCOLAIRE : Membres du Conseil Municipal :** Jean-Pierre HERVÉ, Françoise DIARD, Sébastien LAUNAY, Véronique COURNIL, Michel LANDAIS, Thierry COQUEREAU, Anita SUREAU.
Consultants : Sandrine RENON, Jacques PRAIZELIN, Eric LEMASSON, Jean-Paul MOGUET, Cécile FARDEAU.
 - **VOIRIE – ESPACES VERTS – ASSAINISSEMENT : Membres du Conseil Municipal :** Didier ANIS, Michel LANDAIS, Thierry COQUEREAU, Jenny MAISON, Dany CLÉMOT, Jean-Louis JUBEAU.
Consultants : Pierre CHAPON, Daniel NAVEAU, Marcel ROUSSEAU, Jean-François CLERGEAU, Hugues DU RÉAU, Jacques PRAIZELIN.
 - **COMMUNICATION – TOURISME – CULTURE : Membres du Conseil Municipal :** Gilbert KAHN, Françoise MOGUET, Elisabeth BACHELOT, Valérie ZIMMERMANN, Véronique COURNIL.
Consultants : Nadia GRICOURT
 - **SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – VIE ASSOCIATIVE : Membres du Conseil Municipal :** Dany CLÉMOT, Françoise MOGUET, Elisabeth BACHELOT, Anita SUREAU.
Consultant : Sandrine RENON, Ghyslaine CHESNEAU, Nadia GRICOURT.

- **COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :**

TITULAIRES :

- KAHN GILBERT Maire,
- De Mieulle Roger Adjoint + bois
- ANIS Odile CM,
- LOISON Marie-Paule CM,
- JUBEAU Jean-Louis CM,
- LELLOUCHE Pierre hors commune,
- HOCTIN Henri hors commune,
- PIVERT Claude hors commune,
- Du Réau Hugues Bois,
- BILLY Jean-Luc Bois,
- DESNOÉS Martial Commerçant,
- NAVEAU Daniel Retraité.

SUPPLEANTS :

- MOGUET Françoise Adjoint,
- CLÉMOT Dany Adjoint,
- DIARD Françoise CM,
- COQUEREAU Thierry CM,
- MAISON Jenny CM,
- Zimmermann Valérie CM + BOIS
- BRIQUET Huguette hors commune,
- ANIS Bernard hors commune,
- DELANNEAU Robert bois,
- PIRON Michel bois,
- GARNIER Thierry Chef d'entreprise,
- CHERBONNIER Noël Exploitant agricole.

- **COMMISSION COMMUNALE D'APPELS D'OFFRES :** Sont élues les personnes suivantes :

- **Titulaires :**

- Roger DE MIEULLE,
- Didier ANIS
- Marie-Paule LOISON

- **Suppléants :**

- Jean-Louis JUBEAU
- Dany CLÉMOT
- Valérie ZIMMERMANN

- **CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES :**

- **DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES :** 4 membres du conseil (+ Maire = Président) et 4 membres extérieurs

- **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :** Président : M. Gilbert KAHN

Sont élues les personnes suivantes :

- Dany CLEMOT
- Françoise MOGUET
- Elisabeth BACHELOT
- Anita SUREAU

- **CAISSE DES ECOLES:**

- **DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES :** 4 membres du conseil (+Maire= Président) et 4 membres extérieurs.

- **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :** Président : M. Gilbert KAHN

Sont élues les personnes suivantes :

- Jean-Pierre HERVÉ
- Françoise DIARD
- Véronique COURNIL
- Odile ANIS

- **DESIGNATION D'UN REFERENT SAGE :** Dany CLÉMOT

- **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :** Gilbert KAHN

- **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE :** Jean-Pierre HERVÉ

- **SICALA – ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Titulaire : Gilbert KAHN
- Suppléant : Roger DE MIEULLE

- **SICALA – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS :** Le Conseil Municipal accepte les nouveaux statuts.

- **SICALA – RETRAIT DE PLUSIEURS COMMUNES :** Le Conseil Municipal accepte le retrait des communes suivantes : Le Lion d'Angers, la Chapelle sur Oudon, Andigné, Thouaré sur Loire

- **TARIFS DU CAMPING ANNEE 2014** : Les tarifs 2014 seront identiques aux tarifs 2013 suivants :

Forfait journalier 2 personnes + véhicule	10.00
Forfait journalier 1 personne + véhicule	8.20
Personne supplémentaire	
Jusqu'à 4 ans	gratuit
de 4 ans révolus jusqu'à 12 ans	2.00
à partir de 12 ans révolus	3.50
Véhicule supplémentaire	2.00
Garage mort	4.00
Animal	1.00
Visiteur (visite de plus d'une heure)	2.00
Electricité	3.00
Tente 1à2 campeurs sans véhicule	5.00
Borne camping car sans nuitée	2.00
Borne camping car avec nuitée	8.00
Machine à laver (lessive non fournie)	3.00
Douche	3.00
Glace	
Avec contenant	0.50
Sans contenant	1.00

Mobile-home 4/6 personnes	
mois (4 semaines)	1 000.00
semaine	300.00
week-end (2 nuitées)	100.00
nuitée	60.00
Caution	300.00
remise de 10% en juin et septembre	

Bungalows toilés 4/5 personnes	
mois (4 semaines)	800.00
semaine	250.00
week-end (2 nuitées)	80.00
nuitée	50.00
Caution	250.00
remise de 10% en juin et septembre	

Forfait ménage	15.00
----------------	-------

Groupes	
Emplacement 5 tentes	15.00
Enfant/ado	2.00
Accompagnateur	2.50

Ces tarifs sont TTC avec TVA à 10 %.

- **MAISON MEDICALE – ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE** : La société SMABTP est retenue aux conditions suivantes : GARANTIES DE BASE :0.73%, ELEMENTS D'EQUIPEMENT : 0.0146 %, DOMMAGES IMMATERIELS : 0.073 % soit 6.114,90 € TTC
- **ASSAINISSEMENT-MISSION D'ANALYSE DES BOUES** : Acceptation du devis de l'entreprise AGRO VALORISATION pour un montant de 2.260 € HT comprenant contrôle et analyses des boues, prévisionnel d'épandage, suivi des sols, réalisation d'un récapitulatif annuel et une réunion en Mairie.
- **RENOVATION THERMIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE-CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SIEML** : Acceptation de la convention de financement du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire pour la rénovation thermique de la bibliothèque (ancien presbytère). Montant de l'aide : 25.700 €.
- **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES AMIS DES BORDS DE SARTHE** : Une aide exceptionnelle d'un montant de 200 € pour un séjour de 5 jours en gîte en Vendée de 6 résidents de l'EHPAD de Morannes est accordée
- **PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL** : Informations relatives à ce dossier + une mission d'étude dite « zone humide » va être réalisée sur ce terrain avant le 15 mai.

Affichage le 2 mai 2014.